



TRAIL DES PETITES PYRENEES

LES COUREURS GRAILLOUTEURS
04 OCTOBRE 2026



02/06/2026

LES PARCOURS

La marche

Le 12 km

Le 25 km

Le 35 km

LA MARCHE

Départ de la marche à 10h15.

Temps de marche maximum de 3h45, soit une arrivée à 14h00.

1 ravitaillement.

LE 12KM

Départ de la course à 10h00.

Temps de course maximum de 4h, soit une arrivée à 14h00.

1 ravitaillement.

LE 25KM

Départ de la course à 09h00.

Temps de course maximum de 5h00, soit une arrivée à 14h00.

Deux zones de ravitaillement seront présentes, une à Arnaud-Guilhem et une à Laffite-Toupière.

Avec 23km et 800m de dénivelé positif

LE 35KM

Départ de la course à 08h30.

Temps de course maximum de 5h30, soit une arrivée à 14h00.

Deux zones de ravitaillement seront présentes, une à Arnaud-Guilhem et une à Laffite-Toupière.

L'association « les coureurs Graillouteurs » organise le dimanche 4 octobre 2026 le trail des Petites Pyrénées, en collaboration avec le village Arnaud-Guilhem, toutes les communes traversées, la Communauté des Communes, et des partenaires privés.

PROGRAMME

Samedi 05 octobre

16h00 à 18h00 – Retrait des dossards

Dimanche 06 octobre

A partir de 07h00 – Retrait des dossards

08h30 – Départ de la course de 35km

09h00 – Départ de la course de 25km

10h00 – Départ de la course de 12km

10h15 – Départ de la marche

12h – Remise des prix

15h00 – Fin de toutes les courses

BENEVOLE

La liste des bénévoles est en constante modification, nous attendons une cinquantaine de bénévoles.

SECOURS

Les secours seront assurés par les pompiers de St Martory.

Il seront présent pendant 8h et disposeront d'une ambulance.

REGLEMENT

ARTICLE 1– Organisation :

Le parking se fera obligatoirement dans les parkings prévus pour la manifestation et le long de la D817 à Arnaud-Guilhem.

ARTICLE 2– Les épreuves :

Le Trail des Petites Pyrénées est une épreuve de course à pied ou de marche en pleine nature, empruntant des sentiers, des chemins (plus ou moins escarpés) et un peu de route.

Quatre formats sont proposés :

- Le « 35km ».

Le départ est fixé à 8h30 sur l'aire d'Arnaud-Guilhem.

- Le « 25km ».

Le départ est fixé à 9h00 sur l'aire d'Arnaud-Guilhem

- Le « 12 km ».

Le départ est fixé à 10h00 sur l'aire d'Arnaud-Guilhem

- La randonnée sur une distance de 11km.

Le départ est fixé à 10h15 sur l'aire d'Arnaud-Guilhem

ARTICLE 3– Déroulement et conditions de participation

La randonnée à un temps limité d'une durée de 3H45 maximum, pas de limitation d'inscription : 5€

La 12km à un temps limité d'une durée de 4H maximum, limité à 200 dossards : 13€*.

La 25km à un temps limité d'une durée de 5H00 maximum, limité à 200 dossards : 25€*.

La 35km à un temps limité d'une durée de 5H30 maximum, limité à 100 dossards : 35€*.

**Les inscriptions après le 4 septembre 2026 seront soumises à une majoration de 10 %.*

Elles sont ouvertes :

-Pour la 25Km et la 35Km les catégories autorisées sont Master, Seniors, Espoir.

-Pour la 12km, les catégories sont Master, Senior, Espoir, Junior et Cadet. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

-Pour la randonnée, pas de condition requise pour participer.

Les inscriptions

- Inscription par internet jusqu'au samedi 3 octobre 2026 à 18h00, à l'aide de notre partenaire CHRONO START ,

Les liens sont sur le site <https://lescoureursgrailouteurs.sitew.fr/> et nos différents outils de communication.

Pour participer aux épreuves, chaque participant doit respecter les catégories d'âge imposés par la FFA et une autorisation parentale est requise pour les mineurs si cela est nécessaire :

- Pour la randonnée pas de condition requise pour participer
- Pour le 12 km, les catégories Master, Senior, Espoir, Junior et Cadet
- Pour le 25 km, les catégories Master, Senior, Espoir
- Pour le 35 km, les catégories Master, Senior, Espoir

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés

Pour valider leur inscription, les coureurs doivent fournir une licence FFA ou un PPS (parcours de prévention santé) mis en place par la FFA.

Licence et PPS :

-Pour les licenciés : présentation obligatoire de la licence sportive ou photocopie portant l'attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Pour les non licenciés : d'une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé valable 3 mois avant la date de la manifestation, avant le paiement de son inscription ou transmis toujours via le site en ligne au plus tard le 03 Octobre 2026.

Les frais de dossier liés à l'inscription par internet facturés par notre partenaire CHRONO START ne sont en aucun cas remboursables par notre partenaire CHRONO START ou par l'association les coureurs grailouteurs.

ARTICLE 4– Assurances- Responsabilité

Responsabilité civile : L'association les coureurs grailouteurs affiliée à Générali assurances est assurée pour sa responsabilité civile par AM 803 210 (contrat pour les activités exclusivement liées à l'organisation de courses pédestres, conformément à la législation en vigueur)

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité de l'association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification, par décision médicale ou sur décision du Directeur de Course.

ARTICLE 5– Annulation et remboursement

Toute demande d'annulation d'inscription sera étudiée au cas par cas.

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ et le parcours des quatre épreuves.

Elle se réserve également le droit d'annuler une ou les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, les frais d'inscription Internet via notre plateforme Midi Run seraient à la charge du concurrent.

L'inscription annulée pourra donner suite aux 3 cas suivant :

- Inscription prioritaire pour l'édition 2027.
- Don du concurrent de son inscription à l'association les coureurs grailouteurs
- Remboursement de l'inscription à hauteur d'environ 90 % du montant payé

ARTICLE 6– Course en semi-autonomie- Ravitaillements– Matériel

Ravitaillement :

Les 4 épreuves proposées imposent aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie). Cependant, des postes de ravitaillement seront disposés à différents points et signalés sur la carte du parcours : 3 ravitaillements sur le parcours du 35km et du 25km (2 solides et 1 liquide) , 1 sur le parcours du 12 km et 1 à l'arrivée pour tous.

Matériel :

- obligatoire pour tous : gobelet écocup – Pour le 35km et le 25km : couverture de survie, sifflet, réserve d'eau, et alimentation personnelle
- conseillé : coupe-vent, polaire, gants, bonnet et couverture de survie selon conditions météorologiques

ARTICLE 7– Temps maximum et arrivées

Horaire limite d'arrivée :

Pour le 35km : 14H00 (5h30 heures de course)

Pour le 25km : 14H00 (4h30 heures de course)

Pour le 12km : 13H00 (3 heures de course)

Pour la marche : 13H45 (3 heures de course)

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours et constitueront des lieux de pointage obligatoires pour les concurrents.

A ce titre, le dossard doit être visible en totalité pendant toute la course SUR L' AVANT.

ARTICLE 8– Abandon et disqualification

Sauf blessure, un coureur qui souhaite abandonner doit prévenir le signaleur le plus proche, qui invalide définitivement son dossard en inscrivant la mention « abandon » et les références du poste. L'organisation conservera le dossard.

Des commissaires de course présents sur le parcours et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement la disqualification du concurrent dans les cas suivants :

- Non-respect du parcours, coupe représentant un raccourci,
- Jet de détritrus (papiers, bouteilles, gels, ...),
- Non-respect de personnes (bénévoles ou coureurs),
- Non-assistance à une personne en difficulté,

- Partager ou transférer son dossard à un autre coureur,
- Aide extérieure (coureur non inscrit ou VTT).

ARTICLE 9– Classement- Récompenses

Un classement général homme/femme par épreuve est établi. Pour chaque course, seuls les 3 premiers aux scratches (Homme et Femme) seront récompensés. Les remises des prix se feront sur le lieu d'arrivée dès l'arrivée des premiers concurrents.

ARTICLE 10– Sécurité et assistance

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de secours, de signaleurs et d'une équipe serre-file.

Des postes de secours sont implantés en divers points du parcours. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course.

Une équipe médicale est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course d'Arnaud-Guilhem.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

ARTICLE 11– Droits à l'image et CNIL

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse complète.

ARTICLE 12– Bonne conduite et enjeux environnementaux

Vous allez traverser des milieux variés lors de votre course, cet environnement est fragile, respectez-le, soyez discrets !

Ne jetez aucun déchet sur le parcours, restez sur les sentiers balisés, évitez de déranger la faune et l'avifaune (oiseaux), ne pas piétiner ou cueillir la flore.

De plus :

- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation,
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes,
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés,
- Respecter les bénévoles et les autres coureurs,
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse,

Toute conduite ou attitude portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

ARTICLE 13– Acceptation du règlement

La participation au Trail des petites Pyrénées 2026 entraîne l'acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement de la course publié par l'organisation, consultable sur le site internet <https://lescoureursgrailouteurs.sitew.fr>

Chaque concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement 2026 des trois courses dans son intégralité.